



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

**Concours : CAPLP externe**

**Section : CONDUCTEURS ROUTIERS**

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par : **Mohamed BAZIZ**  
**Inspecteur Général de Sciences et Techniques Industrielles**

**Président de jury**

## Avant-propos

Cette troisième session s'inscrit dans la ligne de celles depuis 2014, elle se situe dans l'évolution importante du concours de recrutement par l'évaluation des compétences pédagogiques des candidats lors de l'épreuve écrite d'admissibilité. L'épreuve n'a plus pour objectif de valider des savoirs disciplinaires, mais les compétences du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

A travers cette épreuve l'État employeur doit s'assurer que les candidats qu'il recrute possèdent bien un profil en adéquation avec la fonction de professeur qu'ils auront à exercer.

L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, publié au JORF du 27 avril 2013 précise la forme de cette épreuve : « À partir d'un dossier pédagogique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, relative à l'enseignement professionnel préparant au baccalauréat professionnel » « Conducteur Transport Routier de Marchandises (CTRM) ».

Pour cette épreuve les candidats doivent, lors de la préparation du concours, mener les réflexions nécessaires à une organisation pédagogique en séquences, aux objectifs de ces séquences et aux stratégies pédagogiques à mettre en œuvre lors des séances d'enseignement pour faire acquérir à leurs futurs élèves les compétences associées à chaque séquence. Bien évidemment, ces réflexions ne doivent pas occulter l'évaluation, la remédiation, l'accompagnement personnalisé et la différenciation pédagogique. Cette épreuve nécessite une préparation adaptée et ne s'improvise pas.

Les résultats de cette session 2016 sont encourageants ; ils doivent stimuler les formateurs et les futurs candidats, les premiers dans ce qu'ils auront à préparer et à faire assimiler, les deuxièmes à un travail soutenu.

Il y a encore une marge de progression que les futurs candidats ne manqueront pas de combler entre autres à la suite de la lecture de ce rapport et par une préparation de toutes les épreuves du concours dès le début de l'année scolaire. Une exigence de niveau, sur les compétences professionnelles du futur enseignant ainsi que le volet des connaissances scientifiques que doit démontrer le candidat, est indispensable à l'exercice de ce métier.

Une préparation sérieuse et soutenue sur l'année scolaire est un atout certain pour l'admissibilité puis la réussite au concours. Ce travail, cet investissement conforte le succès par le coefficient de l'épreuve d'admission qui est double de celle de l'admissibilité.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP est un concours de recrutement de cadres de catégorie A de la fonction publique qui impose aux candidats un comportement et une présentation exemplaires.

Mohamed BAZIZ  
Président du jury

# Sommaire

<b>1. Composition du directoire .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Textes officiels de références.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Organisation.....</b>	<b>5</b>
3.1. Épreuve d'admissibilité.....	5
3.2. Épreuve d'admission.....	5
<b>4. Statistiques.....</b>	<b>5</b>
4.1. Résultats globaux.....	5
4.2. Épreuve d'admissibilité.....	6
4.3. Épreuve d'admission.....	6
4.4. Ensemble des épreuves .....	6
<b>5. Commentaires sur les épreuves .....</b>	<b>6</b>
5.1. Épreuve d'admissibilité.....	6
5.1.1. Conseils aux candidats.....	7
5.2. Épreuve d'admission.....	7
5.2.1. Travaux pratiques (réalisation et exploitation d'un transport).....	7
5.2.2. L'exploitation pédagogique.....	8
5.2.3. Conseils aux candidats.....	8
<b>6. Observations et conseils généraux aux candidats.....</b>	<b>9</b>
<b>7. Corrigé de l'épreuve d'admissibilité .....</b>	<b>11</b>
<b>Document ressource .....</b>	<b>28</b>

## **1. Composition du directoire**

### **Président :**

Monsieur Mohamed BAZIZ

Inspecteur Général de l'Éducation Nationale - STI

### **Vice - Président :**

Monsieur Denis DEFAUX

IEN Dijon

*Les réunions préparatoires à cette session 2016 du concours externe CAPLP CTRM se sont déroulées au lycée professionnel BUGATTI de Mulhouse. Les épreuves d'admission se sont déroulées du 13 juin au 24 juin 2015 dans de très bonnes conditions.*

*Les membres du jury adressent de vifs remerciements au proviseur de cet établissement et à son chef de travaux ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ainsi et surtout à la rigueur de l'organisation et de l'accompagnement durant ces journées.*

## **2. Textes officiels de références**

Les textes officiels régissant les concours du second degré Session 2016 sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid437/guide-concours-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-des-colleges-et-lycees.html>

Le BOEN n° 2 du 12 janvier 2012 traite de l'organisation pour les candidats présentant un handicap.

Ce concours fait partie de ceux pour lesquels il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat. Il relève du groupe A.

## **3. Organisation**

Une épreuve écrite d'admissibilité

Une épreuve d'admission

### **3.1. Épreuve d'admissibilité**

Exploitation pédagogique d'un dossier technique. Coefficient 1. Durée : quatre heures.

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. À partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

### **3.2. Épreuve d'admission**

Épreuve de mise en situation professionnelle, coefficient 2

#### **Quatre étapes**

Travaux pratiques :

Préparation de l'exploitation pédagogique :

Présentation de l'exploitation pédagogique :

Entretien :

#### **Durée**

quatre heures ;

une heure ;

trente minutes ;

trente minutes ;

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

## **4. Statistiques**

### **4.1. Résultats globaux**

Type concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	30	186	128 (69 %)	72 (56 %)	64 (89 %)	30

#### **4.2.Épreuve d'admissibilité**

Note la plus élevée	15,53/20
Note du dernier admissible	6,16/20
Note la moins élevée	0,47/20
Moyenne des admissibles	8,7/20
Moyenne de l'épreuve	6,67/20

#### **4.3.Épreuve d'admission**

Note la plus élevée	19,6/20
Note du dernier admis	9,1/20
Note la moins élevée	3,1/20
Moyenne des admis	13,314/20
Moyenne de l'épreuve	9,8/20

#### **4.4.Ensemble des épreuves**

Note la plus élevée	15,76/20
Note la moins élevée	4,14/20
Moyenne	9,80/20
Barre d'admission	9,68/20
Moyenne des admis	12,24/20

### **5.Commentaires sur les épreuves**

#### **5.1.Épreuve d'admissibilité**

Le référentiel du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) constitue une référence et situe le niveau minimal attendu pour le développement des compétences et leurs savoirs associés.

Le jury évalue :

- l'organisation pédagogique de la séance proposée par le candidat, l'identification des objectifs de la séquence de formation, la description des contenus, les moyens pédagogiques à mobiliser et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- des situations pédagogiques pertinentes et exploitables ;
- des documents de synthèse appropriés dont la qualité mérite d'être soulignée ;
- des copies soignées clairement présentées et correctement structurées ;

Toutefois, les membres du jury déplorent :

- des réponses hors sujet en raison d'une mauvaise maîtrise du référentiel de certification (distinction tâche, compétence, savoir associé) ; ou d'une lecture insuffisante des consignes ;
- des copies traitant la moitié pour certaines bien moins du sujet et souvent incorrectement ;
- une maîtrise insuffisante du vocabulaire professionnel et pédagogique;
- un niveau en orthographe défectueux ;
- des réponses en inadéquation avec les questions traitées ;
- la non exploitation des annexes fournies dans le sujet;
- des connaissances scientifiques et techniques superficielles ;
- une méconnaissance des démarches et méthodes pédagogiques qui ne conduit pas à l'identification des séances dans la séquence;

- l'absence d'une approche pluridisciplinaire;
- l'absence de lien avec les PFMP ;
- l'insuffisance de production de documents techniques et pédagogiques nécessaires à l'illustration de la séquence.

### **5.1.1. Conseils aux candidats**

Le jury recommande fortement aux candidats :

- de prendre connaissance du référentiel baccalauréat professionnel CTRM et d'en identifier les différentes parties : référentiel des activités professionnelles (RAP), référentiel de certification, distinction tâches, compétences et savoirs associés, épreuves d'examen ;
- de se rapprocher d'un lycée professionnel disposant d'une formation au baccalauréat professionnel CTRM et et/ou d'un CAP CRL afin de s'approprier des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et des compétences professionnelles. Une telle démarche permet de s'immerger dans le milieu professionnel et pédagogique propice à appréhender la mise en œuvre de méthodes et de pratiques d'enseignement formatrices. Des échanges avec les équipes pédagogiques des établissements sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel;
- de prendre connaissance du sujet dans son intégralité avant de procéder à l'analyse des questions ;
- de produire des documents de qualité en vérifiant l'orthographe, la grammaire et en évitant les erreurs de syntaxe ; « maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement » (Cf. référentiel de compétence du professeur) est une des compétences professionnelles attendue d'un professeur. Un faible niveau dans ces domaines est incompatible avec les missions de l'enseignant.

## **5.2. Épreuve d'admission**

### **5.2.1. Travaux pratiques (réalisation et exploitation d'un transport)**

Les candidats sont amenés à réaliser successivement un transport routier et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent ces différentes tâches professionnelles et qu'ils fassent montre de leur expertise théorique et pratique de la discipline.

#### **5.2.1.1. Réaliser un transport routier (2h) en trois phases**

Description :

Circulation de 55 min dont 10 maxi de conduite commenté  
Analyse d'une situation rencontrée lors de la conduite  
Gestion d'un incident lors de la réalisation d'un transport

#### **5.2.1.2. Echange relatif à la réglementation des transports et à la veille technologique et réglementaire (2h) en deux phases**

Description :

La réglementation des transports  
La veille technologique et réglementaire (récentes pas seulement celles dans l'année)

Le jury évalue :

- la prise en charge du véhicule ;
- la conduite rationnelle, citoyenne et en sécurité ;
- les manœuvres du véhicule ;
- l'organisation du poste de travail et la gestion des activités dans le temps imparti ;
- le comportement du candidat face à la résolution problèmes ;
- l'analyse des activités professionnelles effectuées et la démarche pédagogique proposée;
- la prise en compte des évolutions technologique et réglementaire ainsi que la capacité à les développer.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir des connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient insuffisantes au regard des attentes du jury : manque d'aisance dans la pratique de la conduite et parfois même pratique incompatible avec la conduite rationnelle;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés.
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

### **5.2.2.L'exploitation pédagogique**

Il est attendu des candidats qu'ils proposent, à partir d'une situation donnée, une séance de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités à proposer aux élèves en lien avec la problématique posée. Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves etc.

Le jury évalue :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une posture du candidat en inadéquation avec celle attendue d'un professeur ;
- un manque de recul sur les contenus présentés et une incapacité à se remettre en question ;
- l'absence de documents techniques écrits ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète du sujet et des attentes ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement) ;

### **5.2.3.Conseils aux candidats**

Le jury conseille :

- **au niveau de la pratique professionnelle**
  - de se perfectionner au niveau de la conduite, des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
  - d'adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).
  
- **au niveau des connaissances techniques, technologiques et réglementaires**
  - de mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
  - de s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions automobiles et d'enseignes appropriées.
  
- **au niveau du contexte de l'enseignement professionnel**
  - de maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;
  - d'appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;
  - de distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé, l'enseignement général liés à la disposition... ;
  - de s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement ;
  
- **au niveau de l'exploitation des sujets proposés :**
  - de lire attentivement le sujet dans son ensemble et de procéder à l'analyse de son contenu avant de répondre aux questions posées ;
  - de gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement régulier est indispensable.
  
- **au niveau de la prestation orale**
  - d'adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
  - de respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
  - d'être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
  - de veiller à être structuré et clair.
  
- **au niveau de l'exploitation pédagogique**
  - d'exploiter efficacement et rationnellement les supports mis à disposition comme le tableau, l'outil informatique... ;
  - de se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
  - de s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
  - de proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

## **6.Observations et conseils généraux aux candidats**

Le jury constate que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés très performants à l'admission. Les membres du jury soulignent que certains candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve.

Toutefois, ils regrettent que d'autres, au contraire, n'ont pas su mettre en œuvre les savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, en cause le plus souvent, la méconnaissance des disciplines liées à la filière et le manque de préparation aux épreuves du concours.

En outre, il convient de rappeler que le contact avec les élèves ne suffit pas (même à temps plein) pour être admis. Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel.

Enfin, force est de constater que certains candidats n'ont pas pris la précaution d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement. Le référentiel est quant à lui un outil incontournable de l'enseignant qui lui appartient de s'approprier pour en faire une exploitation optimale.

En ce qui concerne l'attitude de certains candidats il est à noter que la posture adoptée tout au long des épreuves de l'admissibilité n'est pas toujours compatible avec l'exercice des missions d'enseignant (posture, tenue vestimentaire, réaction face aux remarques du jury...).

Le jury conseille donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant (B.O.E.N. 25/07/2013) et des obligations de service (B.O.E.N. 20/08/2014) ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière ;
- de s'assurer de la maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, des schémas, graphes ou courbes en relation avec la formation à assurer ;
- d'acquérir une bonne maîtrise des divers outils de communication et supports didactiques ;
- de s'appropriier les contenus concernés et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômés de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des jeunes ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par l'académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/> .

## 7. Corrigé de l'épreuve d'admissibilité

XXXXXXXXXX  
Repère à reporter sur la copie

Session de 2016

### CAPLP CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section : CONDUCTEURS ROUTIERS

### EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée : 4 heures – Coefficient : 1

Calculatrice électronique de poche, y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique, à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n°99 – 186 du 16 novembre 1999.

**L'usage de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.**

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale très lisiblement dans sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

**N.B : Hormis l'entête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet, d'une note ou d'un document, vous devez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

#### **Conseils aux candidats :**

Il est conseillé aux candidats de lire attentivement la globalité des documents avant de commencer à composer. **Les différentes parties du sujet sont indépendantes.**

Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie en tenant compte des instructions relatives aux différentes questions et du dossier technique.

L'ensemble des documents seront remis dans une feuille de copie qui servira de "chemise" pour toute la composition.

Il est conseillé au candidat de prendre connaissance de l'ensemble des documents remis et ensuite de s'appuyer sur le Dossier Technique pour instruire les réponses aux questions posées.

Le dossier sujet comporte 5 pages

Le dossier technique comporte 18 pages

**Session de 2016**

CAPLP  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP

**Section : CONDUCTEURS ROUTIERS**

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

**DOSSIER CORRECTION**

**Objectif de l'épreuve :**

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- Proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- Elaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

**Contenu de l'épreuve :**

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM). Elle prend appui sur un dossier technique fourni, comportant les éléments nécessaires à l'étude.

Il est demandé aux candidats de traiter les questions développées dans les 3 parties suivantes :

1 <sup>ère</sup> partie : Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée
2 <sup>ème</sup> partie : Organiser une séance prédéfinie
3 <sup>ème</sup> partie : Produire les documents techniques et pédagogiques

**Les différentes parties du sujet sont indépendantes.**

Les candidats disposent d'une durée de 4 heures pour traiter toutes les parties.

**Mise en situation.**

La mission de l'enseignant en conduite routière est de permettre à l'élève d'acquérir les compétences requises pour l'exécution de tâches professionnelles et de s'assurer que les résultats attendus soient conformes aux exigences du Référentiel des Activités Professionnelles (RAP).

L'activité A4 "Communiquer avec son environnement" du R.A.P., objet de l'étude, est composée de différentes tâches professionnelles (voir Dossier Technique DT 3 à 6/20).

L'exploitation pédagogique portera sur l'une des tâches constitutives de l'activité A4 et s'adresse à un public de baccalauréat professionnel conducteur routier "transport marchandises".

**Problématique :**

**A l'issu d'un transport public national de marchandises, le destinataire notifie des réserves sur la lettre de voiture.**

# 1<sup>ère</sup> partie : Définir une séquence pédagogique en relation avec le référentiel.

**Contexte :** Elèves de BACPRO CTRM en formation initiale sous statut scolaire.

## **Travail demandé aux candidats :**

Construire et structurer votre enseignement pour permettre aux élèves d'être capable de : «Analyser un problème, une difficulté en relation avec la problématique présentée ».

## **Questions :**

Q1-1. Définir la tâche professionnelle et la compétence terminale visées.

A4T2 : Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.

C2.5 : Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.

Q1-2. Décrire la séquence pédagogique (titre, séances constitutives dans un ordre chronologique, durées estimées).

Titre séquence : exemples :

- Analyser un problème, une difficulté
- Analyser un litige marchandise en transport national

(Durée estimée : 12 h)

Séance 1 : Identifier les différents types de litiges : les différents types de litige par rapport au contrat type général (retard, avarie, manquant). Durée estimée : 2 h.

Séance 2 : Identifier les différents interlocuteurs : rappel des droits et obligations des intervenants au contrat de transport national. Durée estimée : 2 h.

Séance 3 : Analyse du problème : les limites de responsabilité du transporteur, calcul des montants d'indemnisations, les causes et les conséquences de la non qualité. Durée estimée : 4 h.

Séance 4 : Informer l'entreprise et le client : Les procédures à suivre lors d'un litige ; Durée estimée : 2 h.

Séance 5 : Matérialiser la réserve : renseigner le document obligatoire. Durée estimée : 2 h.

Q1-3. Lister les savoirs associés constitutifs de la séquence.

S 1.2.1 : Le contrat de transport national de marchandises.

S 5.2.1 : L'organisation de l'entreprise de transport.

S 5.3.1 : La communication appliquée au transport.

S 6.1 : Principe de la démarche qualité.

Q1-4. Préciser les contenus qui seront développés pour chaque savoir associé.

S 1.2.1 : Le contrat de transport national de marchandises :

- L'objet des contrats de transport,
- Les transports soumis au contrat type général,
- Les obligations de chacune des parties,
- Le rôle du conducteur,
- Les différents types de litige par rapport au contrat,
- Les limitations de responsabilité du transporteur,
- La matérialisation du contrat de transport,
- Les réserves au chargement et au déchargement.

S 5.2.1 : L'organisation de l'entreprise de transport :

- Identification des fonctions des différents services,
- Nature des informations traitées par chaque service.

S 5.3.1 : La communication appliquée au transport :

- Le soin apporté aux documents à renseigner,
- La notion de responsabilité.

S 6.1 : Principe de la démarche qualité :

- Les causes et conséquences de la non qualité,
- Les acteurs et partenaires intervenant dans la démarche qualité.

## 2<sup>eme</sup> partie : Organiser une séance

**Travail demandé aux candidats :**

En lien avec la problématique, organiser une séance pédagogique intitulée « Les différents types de réserves émises par le destinataire dans le cadre d'un transport public de marchandises ».

**Questions :**

Q2-1. Définir les prérequis nécessaires aux activités.

- L'objet des contrats de transport,
- Les transports soumis au contrat type général,
- Les obligations de chacune des parties,
- Le rôle du conducteur,
- Les différents types de litige par rapport au contrat,
- Les limitations de responsabilité du transporteur,
- La matérialisation du contrat de transport,

Q2-2. Développer la démarche pédagogique mise en œuvre.

Proposition de démarche pédagogique :

Proposition 1 : travail sous forme de TD en salle avec pour point de départ différents litiges de marchandises et demander aux élèves de déterminer la nature des anomalies et les réserves associées.

Proposition 2 : travail sous forme de TP (en atelier ou en entreprise) avec pour point de départ différentes marchandises présentant des anomalies et demander aux élèves de déterminer la nature des anomalies et les réserves associées.

Q2-3. Expliquer les différentes procédures d'évaluation permettant de mesurer les acquis des élèves en relation avec l'objectif de cette séance. Justifier les réponses.

Evaluation diagnostique a pour fonction de vérifier les acquis des élèves en début de séance

Evaluation formative a pour fonction d'améliorer l'apprentissage en cours en détectant les difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide.

Evaluation sommative a pour fonction d'évaluer le niveau d'acquisition de l'élève en fin de séance.

Evaluation certificative : a pour fonction d'évaluer l'élève dans le cadre de l'examen final.

### **3<sup>ème</sup> partie : Produire les documents techniques et pédagogiques**

#### **Travail demandé aux candidats :**

Elaborer les documents pédagogiques (document élève, de synthèse et d'évaluation) nécessaires à la mise en œuvre de la séance définie en deuxième partie.

#### **Questions :**

Q3-1. Indiquer le niveau de maîtrise attendu du (ou des) savoir(s) associé(s).

**S 1.2.1 : Le contrat de transport national de marchandises (les litiges et les réserves) : niveau 3.**

Q3-2. Présenter la liste des documents ressources nécessaires.

- Lettres de voitures

- Mises en situation ...

Q3-3. Élaborer le document élève.

Réglementation Transport Bac Pro CTRM	<h1>Les litiges et les réserves</h1>		
NOM :	Prénom :	Classe :	Date :
<b>TD D'APPLICATION</b>			

**Objectif :** Identifier clairement le litige.



## Mise en Situation

Situation Professionnelle :

M Duvolant, conducteur dans la société de transport « Flash Express », transporteur public basé à Epinal. Son employeur lui a affecté un porteur Renault R460 de deux essieux (PV : 8,2 t, MMA : 19t). Il doit effectuer une tournée de livraison. Le véhicule a été chargé la veille par un collègue et les lettres de voitures rédigées au départ.



<b>FICHE CONTRAT</b>			Temps imparti :
			<b>2h00</b>
TACHE A REALISER	COMPETENCE ASSOCIEE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SAVOIRS ASSOCIES
<b>Tâche A4T2 – Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.</b>	C2.5 Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le litige est identifié</li> <li>- Les documents obligatoires sont renseignés.</li> </ul>	S 1.2.1 Le contrat de transport national de marchandises.

**Tâche à réaliser** : pour chaque cas présenté ci-dessous et en vous appuyant sur les lettres de voitures à votre disposition, **identifier** la réserve prise par le destinataire et **déterminer** le type de litige (perte, avarie ou retard).



**Cas n° 1** : lors de la livraison, le destinataire constate qu'une bobine de papier est marquée sur sa partie basse d'un coup de fourche de chariot élévateur.

Réserve prise par le destinataire :

.....  
.....

Type de litige :

.....  
.....

**Cas n° 2** : lors de la livraison d'un GRV d'huile moteur, le destinataire constate que ce dernier fuit au niveau du bouchon supérieur.

Réserve prise par le destinataire :

.....  
.....

Type de litige :

.....  
.....

**Cas n° 3** : lors de la livraison de trois palettes filmées de cartons de tasses publicitaires, le destinataire notifie des réserves sur la lettre de voiture bien que les palettes ne présentent aucune anomalie apparente.

Réserve prise par le destinataire :

.....  
.....

Type de litige :

.....  
.....

**Cas n° 4** : lors de la livraison d'un paquet de bois sec (panneaux cerclés sur palette), le destinataire constate que le conducteur s'est présenté à 9h et que plusieurs panneaux sont tâchés par de l'huile moteur. Ce litige résulte de la fuite du GRV.

Réserve prise par le destinataire :

.....  
.....

Type de litige :

.....  
.....

**Cas n° 5** : lors de la livraison d'un lot de 10 pneus de véhicules légers sur jante en aluminium, le destinataire constate la livraison de 8 roues, dont l'une avec une jante endommagée (rayée).

Réserve prise par le destinataire :

.....  
.....

Type de litige :

.....  
.....

**Tâche à réaliser** : pour chaque cas, déterminer si la responsabilité du transporteur est engagée. Justifier la réponse.



Cas n°1 :

.....  
.....  
.....  
.....

Cas n°2 :

.....  
.....  
.....  
.....

Cas n°3 :

.....  
.....  
.....  
.....

Cas n°4 :

.....  
.....  
.....  
.....

Cas n°5 :

.....  
.....  
.....  
.....







**LETTRE DE VOITURE**

N° 0573726

**NATIONALE** ou  **INTERNATIONALE** CMR **INTERNATIONAL CONSIGNMENT NOTE**

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordres, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the international Carriage of goods by road (CMR).

**DOCUMENT A VALIDER**  
**EN RAYANT SOIT LE MOT NATIONALE**  
**SOIT LE MOT INTERNATIONALE**

Donneur d'ordres (nom, adresse, pays, n° intracommunautaire) : <i>Sender (name, address, country, VAT number)</i>				Transporteur (nom, adresse, pays, n° intracommunautaire) : <i>Carrier (name, address, country, VAT number)</i>					
Livraison demandée le ..... à ..... <i>Delivery requested date at</i>				FLASH EXPRESS 10, route de Golbey 88000 EPINAL					
Commande du donneur d'ordres (références, équipements spéciaux, prestations annexes demandées) : <b>Tapis antiglisse, pas de gerbage, chargement à quai</b>				Transporteurs successifs (nom, adresse, pays, n° intracommunautaire) : <i>Successive carriers (name, address, country, VAT number)</i>					
Formalités douane : <i>Customs formalities</i>				N° TR.1 : N° SR.1 : Conducteur 1 : N° TR.2 : N° SR.2 : Conducteur 2 :		Etablie à DOCELLES <i>Established</i> Départ : ..... km Arrivée : ..... km Distance : ..... km			
A payer par : <i>To be paid by</i>		Expéditeur <i>Sender</i>	Monnaie <i>Currency</i>	Destinataire <i>Consignee</i>		CG 193 AH DUVOLANT			
Prix du transport : <i>Carriage charges</i>									
Réductions : <i>Deductions</i>									
Solde : <i>Balance</i>									
Suppléments : <i>Suppl. charges</i>									
Frais accessoires : <i>Other charges</i>									
<b>TOTAL :</b>									
Remboursement : <i>cash on delivery</i>									
Marques et N° <i>Marks et Nos</i>	Nb de colis <i>Nbr of packages</i>	Mode d'emballage <i>Method of packing</i>	Nature de la marchandise <i>Nature of goods</i>	Poide brut / kg <i>Gross weight / kg</i>	Cubage m³ <i>Volume in m³</i>	Réserves et observations du transporteur : <i>Carrier's reservations and observations</i>			
	1		Paquet de bois sec cerclé sur palette (30 panneaux de bois de qualité pour meuble)	1300					
Class : <i>Class</i>	Chiffre : <i>number</i>	Lettre <i>letter</i>	(ADR)	Sous température dirigée / <i>Controlled temperature</i> <input type="checkbox"/>		Degré / <i>degree</i> <input type="checkbox"/>			
Expéditeur / raison sociale et lieu de prise en charge effective / <i>Sender and place of loading</i>				Destinataire / raison sociale et lieu de livraison effective / <i>Consignee and place of delivery</i>					
SFD Rue le Sentier 88460 DOCELLES				ROCHEBOBOIS ZAC de Habsheim 68100 ILLZACH					
Arrivée / <i>arrival / date</i> ..... J ..... à / <i>at</i> ..... 18H00 <i>hours</i> .....				Arrivée / <i>arrival / date</i> ..... J + 1 ..... à / <i>a</i> ..... 9H00 <i>h / hours</i> .....					
Départ / <i>departure / date</i> ..... J ..... à / <i>at</i> ..... 18H30 <i>hours</i> .....				Départ / <i>departure / date</i> ..... à / <i>at</i> ..... h / <i>hours</i> .....					
Prestations annexes demandées au chargement / <i>Supplementary services on loading</i>				Prestations annexes demandées au déchargement / <i>Supplementary services on delivery</i>					
Observations ou réserves au chargement / <i>Observations and reservations on loading</i>				Observations ou réserves à la livraison / <i>Observations and reservations on delivery</i>					
				10 panneaux tâchés par de l'huile moteur. Rendez-vous non respecté (arrivée à 9h)					
Palettes <i>Pallets</i>		<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> 80/120 <input type="checkbox"/> 100/120	Origine <i>Origin</i>	Chargés chez l'Expéditeur <i>Loaded by Sender</i>	Rendus à l'Expéditeur <i>Returned to Sender</i>	Livrés au Destinataire <i>Delivered to Consignee</i>	Rendus par le Destinataire <i>Returned by the Consignee</i>	Non rendus à reprendre <i>Undelivered to be collected</i>	Restitution finale <i>Final return</i>
Autres supports : <i>Other supports</i>									
Signature et timbre de l'expéditeur <i>Signature and stamp of the sender</i>			Signature et timbre du transporteur <i>Signature and stamp of the carrier</i>			Marchandises reçues en bon état / <i>Goods received in good condition</i>		Signature et timbre du destinataire <i>Signature and stamp of the consignee</i>	
SFD Rue le Sentier 88460 DOCELLES M Douch			FLASH EXPRESS 10, Route de Golbey 88000 Epinal M Duvolant			Lieu ..... le ..... 200 Place ..... on ..... 200			

FEUILLET 1 ROUGE : EXPÉDITEUR / FEUILLET 2 BLEU : DESTINATAIRE / FEUILLET 3 VERT : TRANSPORTEUR / FEUILLET 4 VIOLET : DOUBLE / FEUILLET 5 NOIR : SOUCHE A CONSERVER / COPY 1 RED : SENDER / COPY 2 BLUE : RECEIVER / COPY 3 GREEN : CARRIER / COPY 4 PURPLE : DUPLICATE / COPY 5 BLACK : COUNTERFOIL TO BE KEPT



Q3-4. Élaborer le document de synthèse.

## **FICHE SYNTHÈSE : LES LITIGES**

### **1/ LES DIFFÉRENTS TYPES DE LITIGE :**

Ne pas respecter l'obligation de résultat signifie pour le transporteur être responsable d'un litige.

Ce litige peut être :

- Des pertes (vol) ou avarie (cartons écrasés, mouillés...).
- Un retard à la livraison.

Si le transporteur est reconnu responsable d'un litige, il devra verser une indemnisation afin de couvrir les dommages qu'il a causés.

En cas de litige pour perte ou avarie, le transporteur ne sera pas responsable si :

- Il a pris des réserves précises et écrites sur le document de transport chez l'expéditeur.
- Il prouve que le litige résulte d'une des 3 causes d'exonération.
  1. Vice propre de la marchandise (Ex : vers dans des fruits).
  2. Faute de l'expéditeur ou du destinataire (Ex : Emballage insuffisant).
  3. Force majeure (Ex : Ouragan).

### **2/ INDEMNISATION :**

- En cas de retard, l'indemnité à verser est limitée au prix du transport.
- En cas de perte ou avarie, et selon le contrat type « général », le montant à verser est limité à :

Transport national :

1. Pour les envois < 3tonnes : Calcul par colis 23 euros / kg avec maximum de 750 euros / colis.
2. Pour les envois ≥ 3tonnes : 14 euros / kg avec maximum de 2300 euros / t de l'envoi.

Transport international :

L'indemnisation ne peut dépasser 8,33 DTS/kg brut du poids brut manquant ou avarié (DTS : Droit de Tirage Spécial).

Q3-5. Élaborer l'évaluation qui sera prévue en fin de séance.

Réglementation Transport Bac Pro CTRM	<b>Les litiges et les réserves</b>		
<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Classe :</b>	<b>Date :</b>
<b>TD D'EVALUATION SOMMATIVE</b>			



## Mise en Situation

Situation Professionnelle :

M Duvolant est conducteur aux transports Flash Express d'Epinal. Ce jour il charge aux établissements Tardieu Joël selon l'ordre de mission, reçu par informatique embarqué (voir document ressource).  
Il se présente à 16h au lieu de chargement et patiente une heure avant de pouvoir se mettre à quai. L'expéditeur n'ayant pas de manutentionnaire disponible, monsieur Duvolant doit charger lui-même son véhicule. N'ayant pas de palette EUR à disposition, il ne peut réaliser l'échange des supports de charge. Au cours du chargement, il constate qu'un des panneaux photovoltaïque présente un impact. Il le signale oralement à l'expéditeur. Celui-ci lui explique qu'il ne peut pas le remplacer.



**Tâche à réaliser** : identifier clairement le litige ou l'anomalie.

.....

.....

.....

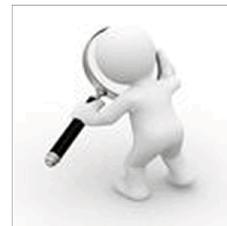
.....

.....

.....

.....

**Tâche à réaliser** : compléter le document de transport tel qu'il doit l'être à l'issue du chargement.



C2.5.1.1	Le litige ou l'anomalie sont clairement identifiés.	0	1	2	3
0 si incorrect, 3 si correct.					
C2.5.1.5	Les documents obligatoires sont renseignés.	0	1	2	3
0 si incorrect, 1 si réserve incomplète ou imprécise, 3 si correct.					

## Document ressource

Document ressource  
Ordre de mission voyage

**TRANSPORT FLASH EXPRESS  
10, Route de Golbey  
88000 EPINAL**

**EPINAL le:** (jour de l'évaluation : « J »).

**Objet :** Confirmation de transport

**A l'attention de :** M. DUVOLANT.

**Expéditeur :**

Tardieu Joël chauffage, plomberie ZI de Montplain 15100 SAINT FLOUR.

**Remettant :** Monsieur DUFOIS.

**Destinataire :**

Services techniques de la communes de AUBENAS, Place de l'Hôtel-de-Ville 07200 AUBENAS.

**Contact :** Monsieur MULLER.

**Nature de la marchandise :** 1 lot de panneaux photovoltaïques (Commande n° 21081962).

**Conditionnement :** 16 palettes EUROPE filmées.

**Poids brut du chargement :** 2,900 Tonnes.

**Port Dû :** 183 euros.

**Date et heure d'enlèvement :** jour J (date de l'évaluation) à SAINT FLOUR, rendez-vous à 17H00.

**Date et heure de livraison :** le jour J+1, à partir de 9H00.

**Conditions de chargement :** 1H00 de chargement.

\* Chargement à quai.

\* Pas de gerbage possible.

\* Tapis antiglisse.

Meilleures salutations  
P. LAURENT



Q3-6. Développer vos connaissances relatives aux litiges et indemnités dans le cadre :

- Du contrat national de transport de marchandises générales (LOTI),
- Du contrat international de transport de marchandises générales (CMR).

Contrat de transport de marchandises générales (LOTI) :

Ne pas respecter l'obligation de résultat signifie pour le transporteur être responsable d'un litige.

Ce litige peut être :

- Des pertes (vol) ou avarie (cartons écrasés, mouillés...).
- Un retard à la livraison.

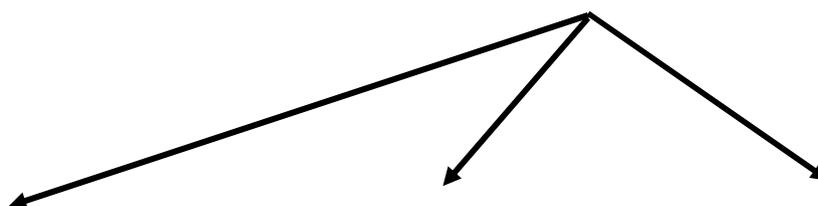
Si le transporteur est reconnu responsable d'un litige, il devra verser une indemnité afin de couvrir les dommages qu'il a causés.

En cas de litige pour perte ou avarie, le transporteur ne sera pas responsable si :

Il a pris des réserves précises et écrites sur le document de transport chez l'expéditeur.

Il prouve que le litige résulte d'une des 3 causes d'exonération

OU



Vice propre de la marchandise

Faute de l'expéditeur ou du destinataire  
.....

Force majeure

Ex : vers dans des fruits

Emballage insuffisant

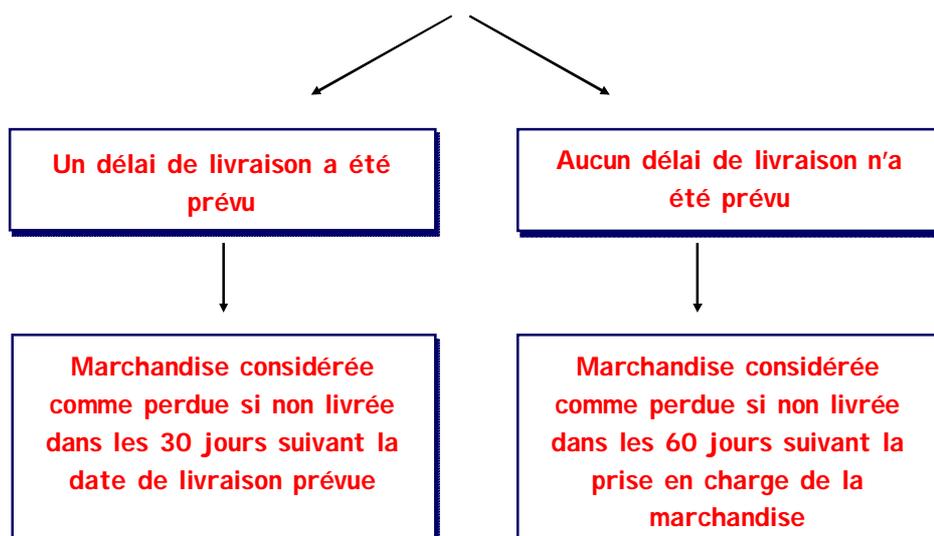
Ouragan

Dans les 72 heures suivant la livraison :

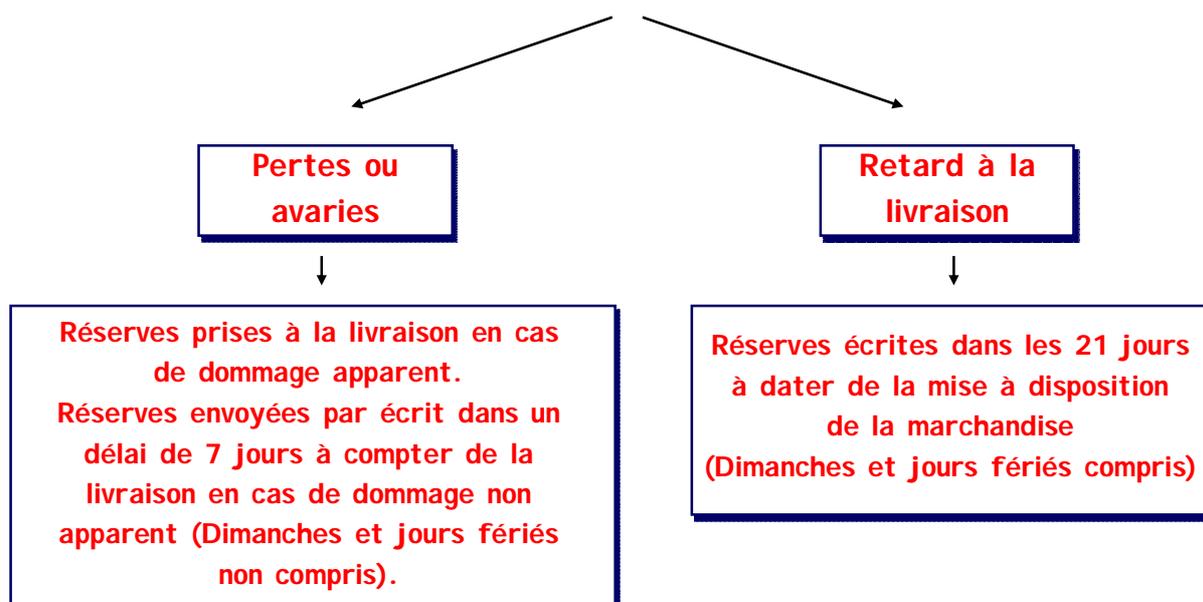
- Envoyer au transporteur qui a livré un recommandé avec accusé de réception, un courrier notifiant le litige avec toutes les pièces justificatives
- Envoyer à l'expéditeur dans les mêmes délais une copie de cette lettre.

Contrat international de transport de marchandises générales (CMR) :

**En cas de perte totale de marchandises :**



**Il peut s'agir de réserves pour :**



Indemnisation :

- Transport national :

Pertes ou avaries :

Envoi de + de 3 tonnes : 14 €/kg, maximum de 2300 €/tonnes brute de l'envoi. La plus faible des sommes obtenues fixe le plafond de l'indemnité par le transporteur.

Envoi de – de 3 tonnes : 23 €/kg, maximum de 750 €/colis. La plus faible des sommes obtenues fixe le plafond de l'indemnité par le transporteur.

Retard :

Prix du transport

- Transport international : l'indemnisation ne peut dépasser 8,33 DTS/kg brut du poids brut manquant ou avarié (DTS : Droit de Tirage Spécial).